

Démarche ÉcoQuartier

Mémo Profil Porteur de projet

2-Devenir ÉcoProjet



Mise à jour : septembre 2024

<https://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

L'engagement dans la démarche : les principes

L'engagement dans la démarche intervient lorsque le projet est en phase en amont, préférentiellement au stade des études préalables.

Le porteur de projet sollicite une rencontre auprès de la DDT(M)/DEAL (action 1) pour lui présenter son projet et **dépose sur la plateforme ÉcoQuartier les éléments suivants :**

- Des **éléments descriptifs** du projet (localisation et périmètre, grandes orientations programmatiques envisagées, ébauche de calendrier prévisionnel, etc. – cf action 4)
- Une **lettre** présentant le contexte de la demande et l'ambition politique pour le projet (action 5)

Sur la base de ces deux préalables, le **réfèrent de la DDT(M)/DEAL** réalise une **note** comportant une description synthétique du contexte territorial et les premiers éléments d'analyse du projet pour les quatre dimensions du référentiel (action 6).

Il propose au porteur de projet de signer la **[Charte ÉcoQuartier](#)** qui **confère au projet le statut d'«ÉcoProjet»** et offre au porteur de projet la possibilité d'utiliser le logo associé pour la communication (action 7).

L'engagement dans la démarche : la plateforme



- **Quand ?** Envisagé dès le début du projet d'aménagement, le statut d'ÉcoProjet s'obtient à n'importe quel moment de l'année.
- **Comment ?** 5 conditions à remplir (réunion d'information, lettre d'ambition, fiche d'opération, note d'opportunité et charte signée qui sera déposée par le correspondant Ville durable)
- **Avec qui ?** Accompagnement du porteur de projet par son correspondant ville durable en DDT(M) ou DEAL ([Contact](#))

Une action accompagnée de l'icône de la DDT signifie qu'elle doit être réalisée avec votre correspondant

1.
Rencontrer la
DDT(M)

2.
Créer un
compte
utilisateur

3.
Se connecter à
la plateforme

4.
Remplir la
fiche
opération

5.
Déposer la
lettre
d'ambition

6.
Déposer la
note
d'opportunité
DDT(M)

7.
Faire signer la
charte et
déposer la
charte

ÉcoProjet: 1ère étape vers la labellisation



Progression dans la labellisation

ÉcoProjet

Engagement dans la démarche

- Réunion d'information
- Lettre d'ambition
- Fiche opération
- Note d'opportunité
- Charte signée

Revue de l'ÉcoProjet

Le projet avant chantier

- Demande de revue
- Fiche opération
- 20 engagements
- Indicateurs
- Note de contexte
- Expertise
- Recommandations
- Résultat

ÉcoQuartier Livré



- Fiche opération
- 20 engagements
- Indicateurs
- Candidature
- Note de contexte
- Expertise
- Décision
- Résultat

ÉcoQuartier Vécu



- Fiche opération
- 4 axes d'évaluation
- Indicateurs
- Candidature
- Note de contexte
- Expertise
- Décision
- Résultat

1.
Rencontrer la
DDT(M)

Rencontre avec son correspondant ville durable en DDT(M)/DEAL



- La rencontre avec le **correspondant Ville durable** permet d'évaluer la pertinence d'entrer dans la démarche ÉcoQuartier. Il vous accompagnera tout au long de la démarche.
- L'entrée dans la démarche s'effectue à n'importe quel moment de l'année. Elle se fait exclusivement en ligne sur la [plateforme](#).

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Démarche ÉCOQUARTIER

Démarche 20 engagements Label Accompagnements À l'international Partenaires Documentation Connexion

Une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement

Parcourir la carte interactive des EcoQuartiers

La démarche ÉcoQuartier

La démarche EcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

Un EcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre les enjeux et principes de la ville et des territoires durables.

Cette plateforme recense tous les projets officiellement labellisés EcoQuartiers en France.

20 engagements pour agir

Un label pour valoriser

Un club pour se rencontrer

Des outils pour se former

Pour s'inspirer

Centre Bourg

Lieu: Volonne (94)

Opération: Renouvellement - Quartier existant

Contexte: Centre

© Mairie de Volonne

Les services de l'État (DEAL, UT, DDTM) et les partenaires locaux accompagnent le projet à toutes les étapes.



2.
Créer un
compte
utilisateur

Création de compte « Porteur de projet »



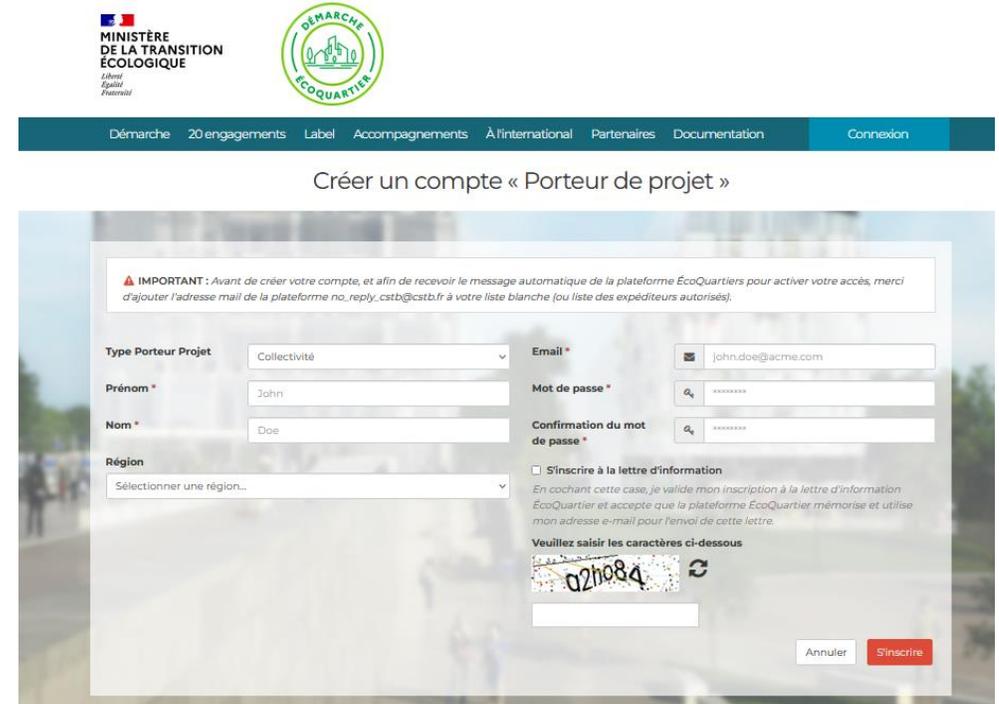
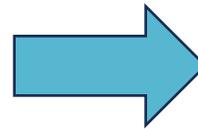
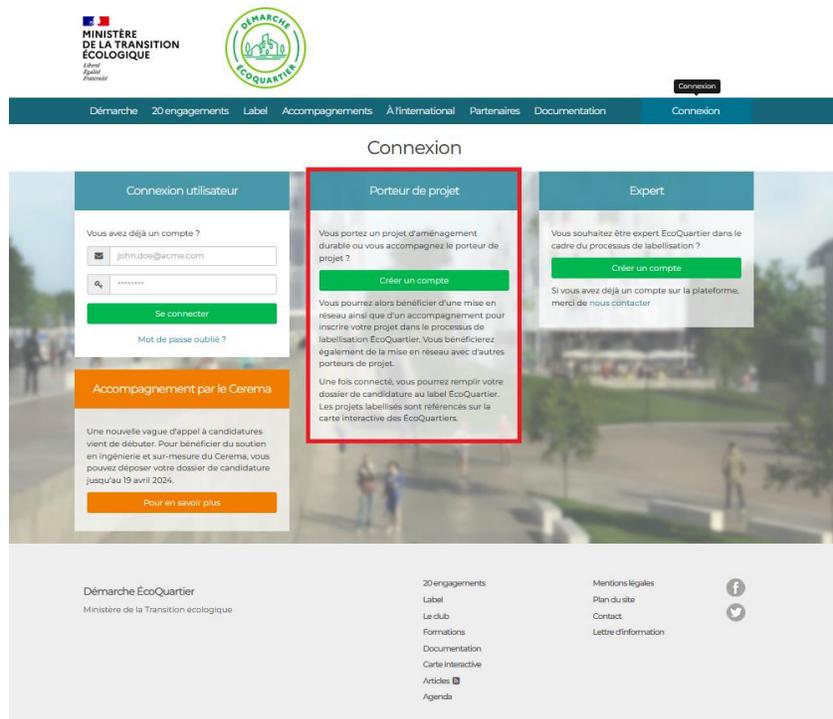
- Une fois la pertinence du projet validé, vous devez vous créer un **accès « porteur de projet »** sur la plateforme pour lancer la procédure
- Un **mail de confirmation** vous sera automatiquement envoyé. Il faut l'ouvrir et cliquer sur le lien pour achever la création du compte. Si vous ne voyez pas le mail dans votre boîte, consultez vos spams. Sinon envoyez un message à <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/nous-contacter/>



2.
Créer un
compte
utilisateur

Création de compte « Porteur de projet »

- A noter que vous pouvez vous inscrire avec le profil « **Collectivité** » ou « **Aménageurs / AMO / Collectif citoyen / Autre** ». Les droits sont les mêmes, la seule différence est la portée géographique.



3.
Se connecter
à la
plateforme

Connexion à la plateforme



- Vous devez ensuite vous connecter en tant que porteur de projet.

Accueil > Accompagnements

Les accompagnements

Les porteurs de projet qui s'engagent dans la démarche EcoQuartier bénéficient de l'accès à une offre de formations transversales et d'accompagnements en ingénierie et financiers. Nombreuses et complémentaires, ces aides donnent aux porteurs de projet les moyens nécessaires pour penser dès l'amont leurs initiatives territoriales, et être accompagnés tout au long de la concrétisation de leur projet d'EcoQuartier.

- > Formations
Tout au long de l'année, le Ministère de la Transition écologique propose une offre de formations transversales qui permettent aux services et aux collectivités d'inscrire chaque réalisation territoriale dans une dynamique de transition écologique.
- > Accompagnement sur-mesure du Cerema
L'expertise pluridisciplinaire du Cerema, déployée sur mesure pendant trois ans, vous aide à concevoir votre opération d'aménagement durable, du montage du projet jusqu'à sa livraison opérationnelle. Chaque année, une quinzaine de lauréats, en milieu rural ou urbain, fait ainsi l'objet d'un accompagnement.
- > Atelier Territorial d'inspiration
Avec l'atelier territorial d'inspiration, l'association France Ville Durable (FVD) met à disposition du porteur de projet des outils opérationnels et réalisations inspirantes conformes à son Manifeste, afin d'imaginer sur une journée un EcoProjet pleinement résilient.
- > Sessions collectives de sensibilisation à la résilience
Les sessions collectives sur la résilience auprès des collectivités, sont l'occasion de partager aux élus et services, les fondamentaux les plus actuels d'un territoire durable et résilient, ainsi que des outils, méthodes opérationnelles et des exemples de démonstrateurs pour appuyer leur démarche de transformation écologique.

Accompagnements

- > Formations
- > Accompagnement sur-mesure du Cerema
- > Atelier Territorial d'inspiration (France Ville Durable)
- > Sessions collectives de sensibilisation à la résilience (France Ville Durable)
- > Ateliers des territoires flash
- > Méthode Quartier Energie Carbone

Comment candidater aux accompagnements ?

- Pour les porteurs de projet déjà engagés dans la démarche (charte déjà signée), connectez-vous directement sur la plateforme, via l'onglet "connexion" à mon espace, avec vos identifiants habituels, puis candidatez à l'accompagnement souhaité
- Pour les porteurs de projet qui ne sont pas encore engagés dans la démarche, contactez votre correspondant ville durable en DDT(M) en vue de la signature de la Charte qui vous confère le statut d'EcoProjet et l'accès aux accompagnements (lien vers votre contact : [Nous contacter](#)).

Connexion

- Connexion utilisateur**
Vous avez déjà un compte ?

[Se connecter](#)
[Mot de passe oublié ?](#)
- Porteur de projet**
Vous portez un projet d'aménagement durable ou vous accompagnez le porteur de projet ?
[Créer un compte](#)
Vous pourrez alors bénéficier d'une mise en réseau ainsi que d'un accompagnement pour inscrire votre projet dans le processus de labellisation EcoQuartier. Vous bénéficierez également de la mise en réseau avec d'autres porteurs de projet.
Une fois connecté, vous pourrez remplir votre dossier de candidature au label EcoQuartier. Les projets labellisés sont référencés sur la carte interactive des EcoQuartiers.
- Expert**
Vous souhaitez être expert EcoQuartier dans le cadre du processus de labellisation ?
[Créer un compte](#)
Si vous avez déjà un compte sur la plateforme, merci de nous contacter

Accompagnement par le Cerema

Une nouvelle vague d'appel à candidatures vient de débuter. Pour bénéficier du soutien en ingénierie et sur-mesure du Cerema, vous pouvez déposer votre dossier de candidature jusqu'au 19 avril 2024.

[Pour en savoir plus](#)

Démarche ÉcoQuartier
Ministère de la Transition écologique

- 20 engagements
- Label
- Le club
- Formations
- Documentation
- Carte interactive
- Articles
- Agenda

Mentions légales
Plan du site
Contact
Lettre d'information
Open Data

Données de recette mises à jour le 25 juillet 2023



4.
Remplir la
fiche
opération

Création et complétion de la fiche opération



- Une fois dans votre espace dédié, vous devez **créer un nouveau projet** depuis le bouton « Nouvel ÉcoQuartier »
- Puis fournir toutes les informations de l'opération: situation géographique, périmètres, description, chiffres clés, calendrier, montage de l'opération, coordonnées, plans et photos... Il faut au moins remplir les champs des 4 premiers onglets.
- Dans **l'onglet Contacts**, vous devez renseigner au minimum :
 - 1 contact chef de projet/chargé de mission EcoQuartier
 - 1 contact élu de la commune du projet
 - 1 contact communication

Pensez à **mettre à jour** régulièrement les contacts tout au long de l'évolution du projet dans la démarche (pour bien recevoir l'invitation au Club national, par exemple).



4.
Remplir la
fiche
opération

Création et complétion de la fiche opération



Pour **changer le nom** de votre projet il faut aller sur la fiche Opération (en haut à droite en bleu) puis cliquer sur le bouton « Modifier » surligné en jaune ci-dessous.

Tableau de bord Collaborateurs Documents Étape en cours : ÉcoProjet

1 Réunion d'information 2 Lettre d'ambition 3 Fiche opération 4 Note d'opportunité 5 Charte signée

Les informations des onglets 1 à 4 doivent être complétées de manière exhaustive par le porteur de projet pour valider la fiche opération en étape 1. La saisie des onglets 5, 6 et 7 est facultative à ce stade, mais devient obligatoire pour les étapes suivantes.
Les onglets incomplets de la fiche opération sont signalés par le symbole ⚠

Fiche opération [Imprimer](#) [Modifier](#)

4.
Remplir la
fiche
opération

Création et complétion de la fiche opération

- Le **périmètre** pourra être modifié à tout moment (sauf candidature revue d'ÉcoProjet et labellisation). Il faut utiliser les boutons de gauche pour le périmètre d'intervention et les boutons de droite pour le périmètre de réflexion.
- Le **bouton « valider »** n'apparaîtra que lorsque ces 4 onglets de la fiche opération seront remplis.

Porteur Projet B AMOSSYS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

Démarche 20 engagements Label Accompagnements À l'international Partenaires Documentation Mon espace

Mon espace > Tableau de bord

Mes opérations Ma région Toutes les opérations **+ Nouvel EcoQuartier**

Retrouvez sur cette page vos projets EcoQuartier.

Toutes régions Tous référentiels Tous types
Toutes étapes

Filter

Carte Liste

Aucune opération ne correspond à votre recherche

Notifications

Aucune notification

Toutes les notifications

Les contacts à votre service

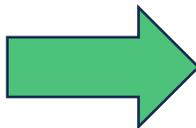
Les correspondants Ville Durable de votre région peuvent vous aider :

Pour tout problème technique ou pour toute question sur la labellisation : Contact

Le label EcoQuartier dans votre région :

Opérations Label - Étape 1	259
Opérations Label - Étape 2	224
Opérations Label - Étape 3	83
Opérations Label - Étape 4	18

Logements construits ou rénovés : 274 724 (Étape 2 à 4) dont 53 % de logements sociaux



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

Porteur Projet B AMOSSYS

Démarche 20 engagements Label Accompagnements À l'international Partenaires Documentation Mon espace

Mon espace > Opérations > Nouvelle opération

Nouvelle opération

Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement en ingénierie du Cerema, vous pouvez candidater depuis le tableau de bord de votre opération, une fois celle-ci créée.

Vous renseignez actuellement la fiche opération pour l'étape 1 de la démarche ÉcoQuartier. Les informations des onglets 1 à 4 doivent être complétées de manière exhaustive pour valider votre fiche opération. La saisie des onglets 5, 6 et 7 est facultative à ce stade, mais devient obligatoire pour les étapes suivantes. Les onglets incomplets de la fiche opération sont signalés par le symbole ⚠

1 - Situation géographique

2 - Périmètres

3 - Description et dates clés

4 - Contacts

5 - Montage de l'opération

6 - Chiffres clés

7 - Plans et photos

8 - Autres documents

9 - Mots-clés

Note importante :

- * L'astérisque rouge signale les champs obligatoires pour créer la fiche opération et initialiser un dossier sur la plateforme.
- Étape La mention Étape signale les champs obligatoires pour valider la fiche opération et vous permettre de valider l'étape.
- Public La mention Public signale les champs repris pour la fiche publique de votre opération. Ces informations seront donc visibles par tout internaute sur le site public.

Nom du projet * Étape Public

Région * Étape Public

ÉPCI



4.
Remplir la
fiche
opération

Création et complétion de la fiche opération



- Pour affecter un nouveau **collaborateur** à votre projet, allez dans l'onglet Collaborateurs de la fiche opération du projet, cliquer sur « +Ajouter un collaborateur » (bouton vert à droite) et choisissez le statut (lecteur ou contributeur ou responsable).
- Vous pouvez modifier le statut en cliquant sur l'icône du crayon dans la ligne de la personne concernée.

Coteaux de la Seille
Grand Est · MOSELLE (57) · Metz

 Télécharger ▾ Fiche opération Fiche publique

Tableau de bord Collaborateurs Documents Étape en cours Étape 1 : L'ÉcoQuartier en projet

Les collaborateurs du projet + Ajouter un collaborateur

Dernière modification du projet le 11/06/2021 faite par Clément BRETON.

Sébastien THOURET	Responsable	 
Clément BRETON	Responsable	 



5.
Déposer la
lettre
d'ambition

Rédiger et déposer la lettre d'ambition



- Cette lettre adressée à la **DDT(M)/DEAL** présente le contexte de la demande et expose l'ambition politique du projet.
- Elle permet de confirmer la pertinence de l'entrée dans la démarche.

The screenshot shows the 'testamossys' web application interface. At the top, there are logos for the Ministry of Ecological and Solidarity Territories and 'DÉMARCHE ÉCOQUARTIER'. A navigation bar includes 'Démarche', '20 engagements', 'Label', 'Accompagnements', 'À l'international', 'Partenaires', 'Documentation', and 'Mon espace'. The breadcrumb trail is 'Mon espace > Opérations > testamossys > Progression > Lettre d'ambition'. The main content area shows a progress bar with five steps: 1. Réunion d'information, 2. Lettre d'ambition (highlighted with a red box), 3. Fiche opération, 4. Note d'opportunité, and 5. Charte signée. Below the progress bar, there are two panels. The left panel, titled 'La lettre d'ambition a bien été déposée.', contains a 'Télécharger la lettre d'ambition' button. The right panel, titled 'Déposer la lettre d'ambition', contains a section 'Écraser la lettre d'ambition actuelle' with a 'Parcourir...' button and the text 'Aucun fichier sélectionné.' Below this, it lists 'Extensions autorisées : .pdf' and 'Taille maximale : 32Mo'. At the bottom right of this panel are 'Annuler' and 'Envoyer' buttons. The footer contains a list of links: 'Démarche ÉcoQuartier', 'Ministère de la Transition écologique', '20 engagements', 'Label', 'Le club', 'Formations', 'Documentation', 'Carte interactive', 'Articles', 'Agenda', 'Mentions légales', 'Plan du site', 'Contact', 'Lettre d'information', and 'Open Data'. There are also social media icons for Facebook and Twitter. At the very bottom, it says 'Données de recette mises à jour le 25 juillet 2023'.



6.
Déposer la
note
d'opportunité
DDT(M)

Rédiger et déposer la note d'opportunité



- Sur la base des premières informations renseignées dans la fiche opération et des connaissances à disposition des services déconcentrés de l'État, le correspondant ville durable en **DDT(M)/DEAL** rédige une **note d'opportunité**, qui a pour objectif de partager les enjeux territoriaux concernant le projet. Cette note peut être signée par le préfet ou le chef de service.
- Une fois rédigée, cette note est déposée sur la plateforme par le correspondant Ville durable.

The screenshot shows the 'Note d'opportunité' page on the testamosys platform. The page is titled 'testamosys' and is for the project 'Bretagne - ILLE-ET-VILAINE (35) - Rennes'. A progress bar at the top indicates the current step is '4. Note d'opportunité', which is highlighted with a red box. The previous steps are '1. Réunion d'information', '2. Lettre d'ambition', and '3. Fiche opération'. The next step is '5. Charte signée'. Below the progress bar, there are two main sections: 'La note d'opportunité a bien été déposée.' with a 'Télécharger la note d'opportunité' button, and 'Déposer la note d'opportunité' with a 'Télécharger le modèle de note d'opportunité' link. The 'Déposer la note d'opportunité' section includes a file upload area with a 'Parcourir...' button, indicating that no file has been selected. Below the upload area, there are links for 'Annuler' and 'Envoyer'. The footer of the page contains navigation links for 'Démarche ÉcoQuartier', '20 engagements', 'Mentions légales', 'Label', 'Le club', 'Plan du site', 'Formations', 'Documentation', 'Carte interactive', 'Articles', and 'Agenda'. There are also social media icons for Facebook and Twitter.



7.
Faire signer la
charte et
déposer la
charte

Dépôt par le DDT(M) de la charte signée



- La **charte ÉcoQuartier** acte l'engagement du porteur de projet et de ses partenaires à mettre en œuvre tout au long du projet le référentiel ÉcoQuartier. Le modèle de charte ÉcoQuartier à utiliser est à télécharger sur la page de votre projet.
- Elle est signée par la collectivité, le porteur de projet (si différent de la collectivité) et éventuellement ses partenaires. En signant la Charte, le porteur de projet et ses partenaires rejoignent le Club ÉcoQuartier.
- La **charte signée et datée** est déposée sur la plateforme par le correspondant **Ville durable** quand le dossier est complet.

Porteur Projet A AMOSSYS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉCOQUARTIER

Démarche 20 engagements Label Accompagnements À l'international Partenaires Documentation Mon espace

Mon espace > Opérations > testamosys > Progression > Charte signée

testamosys
Bretagne - ILLE-ET-VILAINE (35) - Rennes

Télécharger Fiche publique

Tableau de bord Collaborateurs Documents Étape en cours : ÉcoProjet

1 Réunion d'information 2 Lettre d'ambition 3 Fiche opération 4 Note d'opportunité 5 Charte signée

La charte signée n'a pas été déposée.

Démarche ÉcoQuartier
Ministère de la Transition écologique

20 engagements
Label
Le club
Formations
Documentation
Carte interactive
Articles
Agenda

Mentions légales
Plan du site
Contact
Lettre d'information
Open Data

Données de recette mises à jour le 25 juillet 2023

Le [modèle](#) est disponible sur la plateforme.





La charte



La Charte ÉcoQuartier n'est pas contraignante juridiquement. Le non-respect des engagements de la Charte n'interfère pas dans les procédures réglementaires : la Charte est une démarche d'engagement volontaire. Son rôle est d'inciter les parties prenantes d'un projet à se mobiliser pour réaliser un projet d'aménagement durable qui dépasse les seules contraintes réglementaires et qui se fixe des ambitions élevées en matière de transition environnementale, sociale et économique.

Quel que soit le porteur de projet, la Charte doit être signée par le représentant de la collectivité compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement. Elle peut faire l'objet d'une délibération de la collectivité (conseil municipal ou communautaire) et d'une communication large.

La charte



La Charte expose :

- les grands principes de la démarche ÉcoQuartier ;
- les textes fondateurs de l'urbanisme et de l'aménagement durable ;
- les 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier ;
- les 20 indicateurs performantiels ;
- les étapes de la démarche ÉcoQuartier.

En **annexe de la Charte ÉcoQuartier**, le correspondant ville durable et le porteur de projet pourront préciser les actions de partenariat qui sont envisagées pour répondre aux besoins spécifiques du projet : visites de sites, échanges de pair à pair, mobilisation d'expertise, formation, ...

La Charte signée est valable **uniquement pour l'opération** que le porteur de projet souhaite faire labelliser. Cependant le porteur de projet est encouragé à suivre les principes de la Charte pour l'ensemble des projets d'aménagement de son territoire.

Fiche publique



- Une fois le dossier validé, une **fiche publique** sera consultable par tout internaute sur la partie publique de la plateforme ÉcoQuartier. Les informations rendues publiques sont repérées par la mention «public».
- Veillez à la qualité de la rédaction et à la fiabilité des informations de cette fiche (notamment les contacts) ! C'est votre vitrine sur la plateforme ÉcoQuartier. Vous pourrez la mettre à jour par la suite.

1 - Situation géographique

Note importante :

- Lentille rouge** signale les champs obligatoires pour créer la fiche opération et initialiser un dossier sur la plateforme.
- Étape** La mention Étape signale les champs obligatoires pour valider la fiche opération et vous permettre de valider l'étape.
- Public** La mention Public signale les champs requis pour la fiche publique de votre opération. Ces informations seront donc visibles par tous internautes sur le site public.

Nom du projet * Étape Public

Région * Étape Public

Département * Étape Public

Commune * Étape Public [Ajouter des communes](#)

EPCI Rennes Métropole

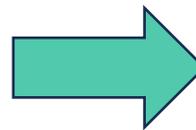
Adresse Étape Public

Contexte urbain Étape Public

Types d'opération Plusieurs choix possibles Étape Public

- Extension maîtrisée
- Renouvellement - Quartier prioritaire
- Renouvellement - Quartier historique
- Renouvellement - Reconversion friche
- Renouvellement - Quartier existant

Caractéristiques initiales (max. 500 caractères) Étape Public






[Démarche](#)
[20 engagements](#)
[Label](#)
[Accompagnements](#)
[À l'international](#)
[Partenaires](#)
[Documentation](#)
[Connexion](#)

Accueil > Carte interactive > ÉcoQuartier de l'Elsau



ÉcoQuartier de l'Elsau

Lieu

Opération

Contexte

Description

Quartier de Strasbourg de 6300 habitants, l'Elsau présente des signes de fragilisation sociale qui nécessitent une intervention forte des pouvoirs publics mais il est également caractérisé par un environnement naturel exceptionnel à proximité immédiate du centre-ville de Strasbourg. En s'appuyant sur la dynamique de métropolisation qui caractérise Strasbourg, le projet urbain est l'occasion d'exprimer les potentialités de ce quartier.

Afin de fédérer les acteurs du projet autour d'objectifs ambitieux dans le domaine de l'innovation sociale et environnementale, l'Eurométropole candidate au label national EcoQuartier. Le périmètre de projet, d'une surface de 218 hectares, couvre l'ensemble du quartier, des berges de l'Ill au canal Rhin-Rhône.

Les leviers d'ores et déjà identifiés sont : une intervention ambitieuse sur l'habitat et notamment sur les 1600 logements sociaux du QPV, l'optimisation de l'approvisionnement énergétique, la valorisation des espaces naturels et la renaturation des berges de l'Ill dans le cadre du Parc Naturel Urbain Ill-Bruche, le développement des pratiques durables en matière de transport, l'implication des habitants au travers d'un travail documentaire sur l'histoire urbaine et la mémoire du quartier à l'occasion des 50 ans de l'Elsau en 2018.

Démarches

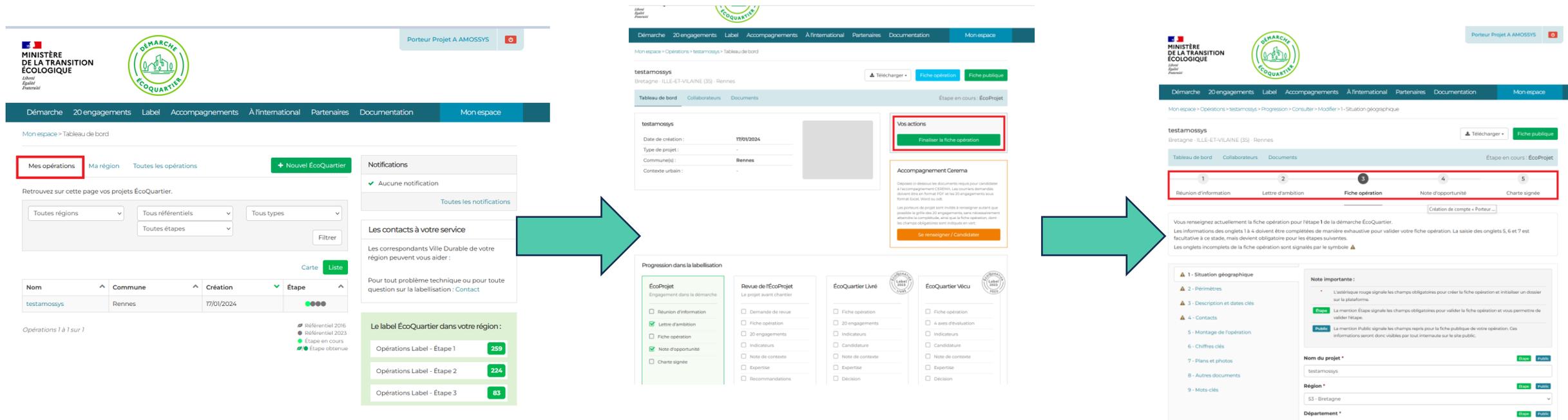
Adresse

Appartenance à un Plan / Programme



Avancement de votre démarche

- À tout moment vous pouvez suivre l'avancement de vos opérations via l'onglet « Mes opérations »
- En sélectionnant une opération donnée, vous accédez aux étapes en cours



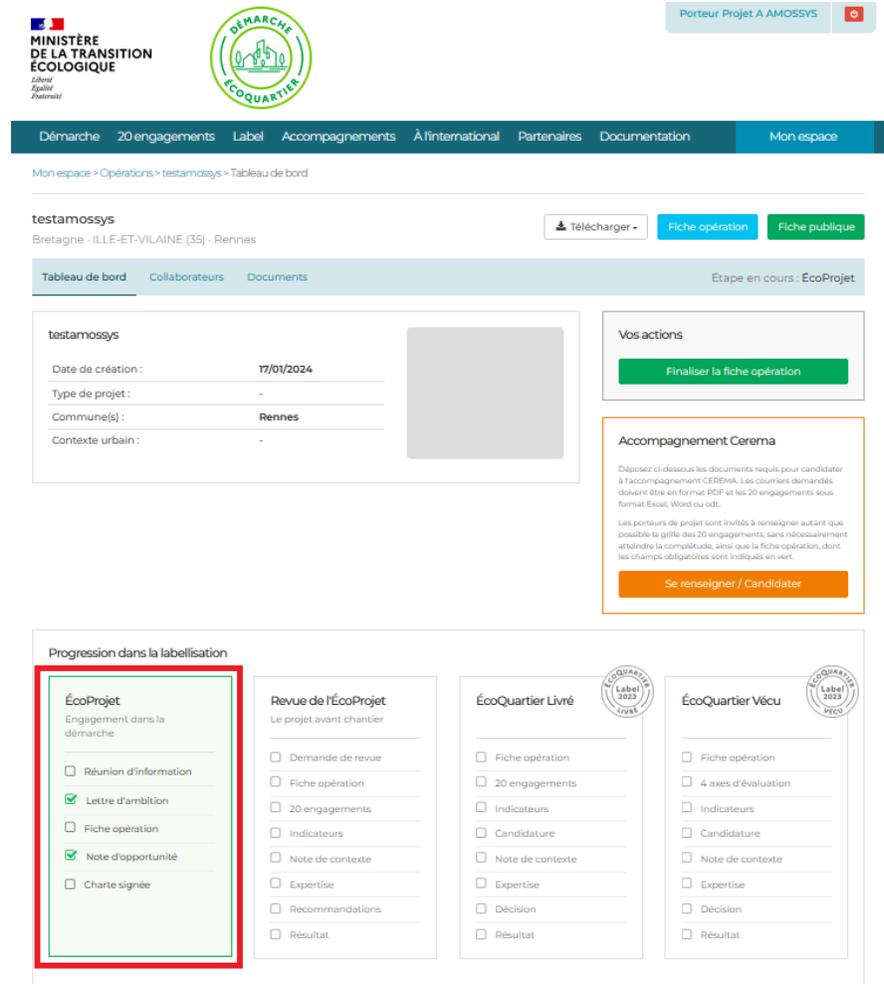
The image illustrates the user journey through the EcoQuartier platform:

- Home Dashboard:** The user is on the 'Mes opérations' page, which displays a table of operations. The table includes columns for 'Nom', 'Commune', 'Création', and 'Étape'. A legend indicates the status of operations: Référentiel 2016 (grey), Référentiel 2023 (green), Étape en cours (green with dot), and Étape obtenue (green with checkmark).
- Operation Details:** Selecting an operation leads to a detailed view showing 'Progression dans la labellisation'. This section includes a checklist for 'EcoProjet', 'Revue de l'EcoProjet', 'EcoQuartier Livré', and 'EcoQuartier Vécu'. A 'Finir la fiche opération' button is highlighted in red.
- Operation Form:** Clicking the button leads to the 'Fiche opération' form. A progress bar at the top highlights the 'Fiche opération' step (step 3) in red, indicating the current stage of the process.

Tableau de bord



- Le tableau de bord de l'opération vous permet aussi de voir la progression dans la labellisation de vos opérations.



testamossys
Bretagne - ILLE-ET-VILAINE (35) - Rennes

Tableau de bord | Collaborateurs | Documents | Etape en cours : ÉcoProjet

testamossys

Date de création : 17/01/2024
Type de projet : -
Commune(s) : Rennes
Contexte urbain : -

Vos actions

Finaliser la fiche opération

Accompagnement Cerema

Déposez ci-dessous les documents requis pour candidater à l'accompagnement CEREMA. Les courriers demandés doivent être en format PDF et les 20 engagements sous format Excel, Word ou ods.

Les porteurs de projet sont invités à renseigner autant que possible la grille des 20 engagements, sans nécessairement atteindre la complétude, ainsi que la fiche opération, dont les champs obligatoires sont indiqués en vert.

Se renseigner / candidater

Progression dans la labellisation

ÉcoProjet	Revue de l'ÉcoProjet	ÉcoQuartier Livré	ÉcoQuartier V6cu
<input type="checkbox"/> Réunion d'information <input checked="" type="checkbox"/> Lettre d'ambition <input type="checkbox"/> Fiche opération <input checked="" type="checkbox"/> Note d'opportunité <input type="checkbox"/> Charte signée	<input type="checkbox"/> Demande de revue <input type="checkbox"/> Fiche opération <input type="checkbox"/> 20 engagements <input type="checkbox"/> Indicateurs <input type="checkbox"/> Note de contexte <input type="checkbox"/> Expertise <input type="checkbox"/> Recommandations <input type="checkbox"/> Résultat	<input type="checkbox"/> Fiche opération <input type="checkbox"/> 20 engagements <input type="checkbox"/> Indicateurs <input type="checkbox"/> Candidature <input type="checkbox"/> Note de contexte <input type="checkbox"/> Expertise <input type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Résultat	<input type="checkbox"/> Fiche opération <input type="checkbox"/> 4 axes d'évaluation <input type="checkbox"/> Indicateurs <input type="checkbox"/> Candidature <input type="checkbox"/> Note de contexte <input type="checkbox"/> Expertise <input type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Résultat

Le statut ÉcoProjet



Le statut d'ÉcoProjet, obtenu après le dépôt de la charte signée sur la plateforme, vous permet d'accéder à des accompagnements en ingénierie ou subventions. Ces offres apparaîtront automatiquement sur votre fiche après obtention du statut d'ÉcoProjet. Contactez votre correspondant ville durable en **DDT(M)/DEAL** pour étudier l'offre qui vous convient.

Accompagnements ÉcoProjet

Vous vous êtes engagés dans la démarche ÉcoQuartier en signant la **Charte ÉcoQuartier**. Vous bénéficiez désormais du statut d'ÉcoProjet qui vous permet de postuler aux accompagnements suivants, en phase amont de votre projet :

France Ville Durable

Atelier territorial d'inspiration sur la résilience

[Se renseigner / Candidater](#)

Sessions collectives de sensibilisation à la résilience

[Se renseigner / Candidater](#)

Atelier des territoires Flash

[Se renseigner / Candidater](#)

Méthode *Quartier Energie Carbone*

[Se renseigner / Candidater](#)

Accompagnement Cerema

Déposez ci-dessous les documents requis pour candidater à l'accompagnement CEREMA. Les courriers demandés doivent être en format PDF et les 20 engagements sous format Excel, Word ou odt.

Les porteurs de projet sont invités à renseigner autant que possible la grille des 20 engagements, sans nécessairement atteindre la complétude, ainsi que la fiche opération, dont les champs obligatoires sont indiqués en vert.

[Se renseigner / Candidater](#)

Les coordonnées de vos correspondants ville durable en **DDT(M) /DEAL** au niveau départemental, et régional le cas échéant, figurent sur la page de votre projet. Vous êtes fortement encouragés à les rencontrer régulièrement pour évaluer les besoins spécifiques de votre projet et envisager les modalités du partenariat (visites de sites, échanges de pair à pair, mobilisation d'expertise, formation, etc.).

Le statut ÉcoProjet, et après ?

Le statut d'ÉcoProjet est accordé pour une **durée de 3 ans** (reconductible plusieurs fois pour les opérations de grande ampleur), aux termes de laquelle le porteur de projet sollicite une **revue d'ÉcoProjet ou candidate au Label Livré** si le projet est suffisamment avancé.

Vous pourrez solliciter une **revue d'ÉcoProjet** pour bénéficier de conseils et recommandations dans un délai de **3 ans maximum après signature de la charte et avant le dépôt des autorisations administratives** (cf Mémo correspondant).

Il faudra répondre aux **20 engagements** concernant la démarche, le cadre de vie, le développement territorial et l'environnement, évaluée au regard des **cibles des indicateurs** (ils portent sur les performances atteintes par rapport aux cibles que vous fixez : 15 indicateurs pour le label Livré, 5 pour le label Vécu).

Progression dans la labellisation			
<p>ÉcoProjet Engagement dans la démarche</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Réunion d'information<input checked="" type="checkbox"/> Lettre d'ambition<input checked="" type="checkbox"/> Fiche opération<input checked="" type="checkbox"/> Note d'opportunité<input checked="" type="checkbox"/> Charte signée en 2024	<p>Revue de l'ÉcoProjet Le projet avant chantier</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Demande de revue<input type="checkbox"/> Fiche opération<input type="checkbox"/> 20 engagements<input type="checkbox"/> Indicateurs<input type="checkbox"/> Note de contexte<input type="checkbox"/> Recommandations<input type="checkbox"/> Compte-rendu<input type="checkbox"/> Résultat	<p>ÉcoQuartier Livré </p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Fiche opération<input type="checkbox"/> 20 engagements<input type="checkbox"/> Indicateurs<input type="checkbox"/> Candidature<input type="checkbox"/> Note de contexte<input type="checkbox"/> Expertise<input type="checkbox"/> Décision<input type="checkbox"/> Résultat	<p>ÉcoQuartier Vécu </p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Fiche opération<input type="checkbox"/> 4 axes d'évaluation<input type="checkbox"/> Indicateurs<input type="checkbox"/> Candidature<input type="checkbox"/> Note de contexte<input type="checkbox"/> Expertise<input type="checkbox"/> Décision<input type="checkbox"/> Résultat

Le statut ÉcoProjet, et après ?

Si le porteur de l'ÉcoProjet ne souhaite pas bénéficier de la revue d'ÉcoProjet dans les 3 ans suivant la signature de la charte, une nouvelle rencontre avec la DDT(M)/DEAL permet de **reconduire le statut d'ÉcoProjet** pour un délai de 3 ans, après analyse de la progression du projet dans la démarche et transmission de documents permettant d'apprécier cette progression (demandes reconductibles pour les opérations de grande ampleur).

Passé le délai de 3 ans, le statut d'ÉcoProjet peut être retiré en cas de non-avancement, non-respect des engagements, modification substantielle du projet en répondant plus à la démarche ou absence de réponse aux sollicitations de la DDT(M)/DEAL.

Vous pourrez **candidater au label Livré** après la livraison, totale ou partielle, de l'opération (cf Mémo correspondant). La labellisation reposera sur la capacité de votre projet à répondre aux **20 engagements** concernant la démarche, le cadre de vie, le développement territorial et l'environnement, évaluée au regard de votre réponse aux **indicateurs** (ils portent sur les performances atteintes par rapport aux cibles que vous fixez : 15 indicateurs pour le label Livré, 5 pour le label Vécu).

Pensez dès maintenant à prendre en compte toutes ces questions en vous appuyant sur le **guide de l'aménagement durable**. Pour aller plus loin dans la recherche de solutions, consultez les outils disponibles en ligne.